

ABONNEMENT.

SOMMAIRE :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 38 ;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions repues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez M. NAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Décembre 1879.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier mardi.

Grande animation dans la salle.
M. de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne, assiste à la séance.
Tous les ministres sont au banc du gouvernement.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. de Baudry d'Asson sur la révocation des maires en Vendée.

M. de Baudry d'Asson dit que, dans les circonstances actuelles, ne voulant pas faire le jeu d'un ministère aux abois...

M. le président invite l'orateur à prendre un style moins cynégétique.

M. de Baudry d'Asson déclare retirer son interpellation, se réservant de la reprendre à son heure. Au surplus, l'orateur est bien aise d'attendre la décision des tribunaux au sujet des poursuites dont il est l'objet ; il dit que, respectueusement soumis à la justice de son pays, il ne veut pas entamer dans cette enceinte un débat qui doit être porté devant le jury.

M. Waddington, président du conseil, dit qu'il semble s'être introduit, depuis le début de la session, une habitude toute nouvelle dans les fastes parlementaires : c'est celle de présenter des interpellations et de les retirer.

On dit un peu partout que le ministère est aux abois ; ce n'est pas dans les conversations particulières, c'est à la tribune qu'il convient de porter les questions ministérielles. Le pays a besoin d'être assuré d'un lendemain. (Très-bien ! à droite.)

Il ne s'agit pas de formuler des programmes dans des réunions extra-parlementaires ; s'ils sont vagues, ils n'ont pas de portée, s'ils sont précis, il n'y a pas de ministère qui puisse accepter un programme imposé.

Pour rester dans la vérité parlementaire, il faut que le Parlement dise hautement si le ministère a ou n'a pas sa confiance, et les ministres, s'ils n'ont pas la confiance entière du Parlement, sont prêts à se retirer. Cette règle parlementaire est simple et claire. Il ne faut pas s'en écarter.

Qu'on cesse donc une politique de couloirs, de réunions et de journaux, et qu'on porte à la tribune les questions qu'on veut soulever. Ce sera l'intérêt de tous : du Parlement, du gouvernement et du pays. (Applaudissements.)

La déclaration ministérielle a été assez faiblement applaudie. L'Union républicaine et l'extrême gauche sont restées silencieuses.

L'ordre du jour appelle la première délibération des propositions de MM. Naquet, Louis Legrand et Louis Blanc, sur le droit de réunion.

M. Lepère, ministre de l'intérieur, demande l'ajournement à huitaine.

M. Naquet, rapporteur, dit que la commission accepte cet ajournement.

L'ajournement est prononcé.

On discute ensuite la prise en considération de projet supprimant l'immovibilité de la magistrature. Le projet est pris en considération.

La séance est levée.

Bulletin politique.

LE RÉGIME DE LA CONFUSION.

Ce qui se passe est unique.
Ceux-là mêmes qui sont dans le secret avouent qu'ils n'y comprennent rien.

Une feuille républicaine a trouvé un mot dur mais juste pour figurer la politique des gauches :

C'est la confusion érigée en système.
On pourrait dire aussi que c'est de la politique à rebours.

La majorité ayant contre ce cabinet les rancunes les plus âpres, cherche les moyens de ne pas le renverser !

N'est-ce pas un phénomène étrange ?

Et il ne faut pas croire que cette majorité soit domptée par la cranerie de nos gouvernants...

Pauvres gens ! ils sont de l'espèce des timides ; ils font leurs petites résistances avec une mollesse qui fait pitié. Et quand l'un d'eux s'est par hasard laissé aller à quelque apparence d'audace, il se noie aussitôt dans un flot d'excuses.

D'où vient que le ministère, à sa grande surprise, est encore debout ?

Les ministres avaient fait leur testament : ils étaient prêts pour le saut ; et ces préparatifs sont inutiles !

M. Louis Blanc, qui présidait le conciliabule des chefs des gauches, a dit que pas un de ces délégués n'avait eu le courage de défendre un ministère qui avait mécontenté tout le monde...

Et là-dessus on est convenu de rédiger un programme !

Ordinairement, la majorité demande au gouvernement d'exposer son programme.

La majorité craint-elle que le gouvernement ne parle trop tôt ?

Se propose-t-elle de nommer une commission qui traitera les choses en longueur jusqu'à janvier ?

On parle beaucoup, mais on ne formule rien de précis.

La consigne est de rester dans la vague.
Qui donc tient les fils de cette comédie ?

Nous sommes en face d'une collection de Jérôme Paturot à la recherche d'un programme politique et d'une position ministérielle. Voilà ce que dit le journal de M. Alphonse Humbert.

Cette Chambre n'est-elle pas mûre pour la dissolution ?

Jadis, aux temps « ténébreux » du moyen âge, florissait une célèbre corporation, qui, comme toutes les autres communautés, avait son chef, son roi : nous voulons parler de la corporation des mendicants, dont le roi avait reçu le nom de Pétaud, tiré du mot latin *peto*, je demande, parce qu'il avait charge de

demander l'aumône pour ses sujets. La cour du roi Pétaud n'était point facile à satisfaire : chacun s'y trouvait oublié, parce qu'on ne lui donnait jamais assez pour son appétit. Aussi chacun y criait et réclamait un autre roi plus soucieux de la faim de ses favoris. On y assistait à tant de confusion, il s'y faisait tant de bruit que, la corporation des mendicants détruite, on se souvient encore de son roi quand on sort d'une assemblée où tout le monde parle haut et veut commander.

Les réunions des groupes de la gauche n'ont jamais plus ressemblé à l'antique corporation des mendicants que ces jours derniers.

Les quatre groupes de la majorité se sont réunis samedi, en vue de s'entendre sur la politique qu'il convient d'adopter « pour que la République puisse enfin être prise au sérieux », comme le disait dimanche le journal de M. Gambetta. Les quatre groupes ne se sont entendus que sur un seul point : « l'épuration » des fonctionnaires. Le personnel administratif et judiciaire paraît à tous nos législateurs horriblement corrompu. Le ministère lui-même semble gagné par la gangrène : on a discuté son amputation.

La discussion a été vive. Nos Diafoirus politiques sont très-divisés sur le genre de cure qu'il faut appliquer au ministère. D'abord beaucoup d'entre eux attendent un portefeuille. Les uns croient que l'heure de tendre la main pour le recevoir est venue. Ceux-là demandent la mort ou au moins une forte dislocation du cabinet. Les autres craignent que leur tour de happer un ministère ne leur échappe pour toujours si l'on sonne la curée tout de suite. Ceux-là sont ministériels et protègent M. Waddington.

Enfin, le plus gourmand de tous, M. Gambetta, a une frayeur épouvantable d'être réduit au modeste rôle de ministre. Il a rêvé mieux. Il envisage de faire construire une nouvelle salle de bains au palais de l'Élysée. Il voit, dans ses rêves, le sourire moqueur de M. Jules Grévy, président le conseil des ministres, et l'appelant tout simplement : « M. le ministre. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

La mère Rovelou attendait les promeneurs avec un souper rustique, d'une saveur toute particulière pour un homme du monde. Jamais boulevardier parisien, habitué de Brébant, jamais gandin bordelais, familier du café de Bayonne, ne firent honneur aux mets recherchés de ces maisons de choix comme M. de Madiran fit accueil à la soupe aux choux, aux pommes de terre cuites sous la cendre, à l'omelette au lard et au poisson frais des Accroches.

La soirée parut très-courte au jeune homme, qui ne se croyait pas aussi accessible à l'imprévu, et qui était contraint de s'avouer que le milieu tout nouveau où il se trouvait transporté lui faisait l'effet d'un calmant.

Du reste, la mère Rovelou n'était ni d'âge ni de caractère à rien changer à ses habitudes, même lorsqu'un hôte de cette importance partageait avec elle le « pain et le sel. »

Quand la lune étendit sur le fleuve ses larges rayons bleuâtres, elle dit paisiblement :

— Voici l'heure d'aller au repos. Monsieur, voulez-vous faire la prière du soir avec nous ?

Robert n'eut garde de refuser.

Les bruits du hameau s'étaient éteints. L'incessante plainte du fleuve montait seule jusqu'à la maisonnette, devant laquelle la paysanne s'appretait à prier.

Il n'y avait pas d'église aux Accroches. La plus voisine était assez éloignée ; les jambes fléchies de la vieille femme ne pouvaient plus l'y porter ; mais aucun temple n'inspirait cette âme simple comme l'imposant spectacle de la nuit descendant sur la nature.

Par cette belle soirée de juin, tiède et pleine de parfums agrestes, que l'on était bien pour prier sur les hauteurs des Accroches !

Il y avait une sorte de majesté inconsciente dans l'attitude et dans l'accent de cette paysanne, qui, sous le ciel assombri, prenait hautement congé de son Dieu avant d'aller dormir.

Robert, dont l'âme était fiévreuse et le cœur ulcéré, sentit comme un apaisement se faire en lui en répondant d'une voix émue à ce *Pater*, à ce *Credo*, à ce *Sub tuum*, récités sous le regard des étoiles.

La vieille femme redescendit tout naturellement dans la prose ordinaire de sa vie.

— Adieu, monsieur, dit-elle. Voici terminée une des plus belles journées dont je me souviens... et

j'en ai compté beaucoup !...

— Oui, une belle journée ! répéta Pierrette.

— Ma fille a été sauvée par un ami de mon fils... et cet ami s'est assis sous mon toit !

Robert ne trouva pas un mot à répondre qui lui parût digne de cette simplicité antique et grande.

Il préféra s'approcher de la paysanne et l'embrasser, avec un mélange de sympathie et de respect dont il n'eût pas cru capables ses vingt-cinq ans quelque peu railleurs.

Il serra la main de Pierrette et chercha des yeux Emmeline pour prendre congé. On apercevait son ombre svelte allant et venant dans la salle basse, où elle préparait de la lumière et le lit de l'aïeule.

— Mademoiselle Emmeline ? appela celle-ci.

Mais, toute à ses soins de ménagère, qu'il était touchant de lui voir remplir, la jeune fille n'entendit point la voix cassée qui ne dépassait guère le seuil.

Robert s'oublia une minute à la regarder dans l'humble office qu'elle s'imposait, si bien qu'Emmeline, en se retournant pour venir au devant de la mère Rovelou, rencontra les yeux du jeune homme rivés avec un intérêt marqué à chacun de ses mouvements.

Il la salua très-profondément, tandis qu'elle soutenait la paysanne et rentrait avec celle-ci dans l'intérieur, dont Pierrette tira doucement la porte.

— Elle se dit votre élève, fit-il en arrêtant la

sœur du capitaine. Elle pourrait ajouter votre amie, votre fille... tant elle vous paraît tendrement dévouée.

— Mademoiselle d'Anglejean est un cœur rare ! répondit Pierrette d'un accent pénétré.

Robert eut un haut-le-cœur.

— Mademoiselle d'Anglejean... bégaya-t-il, tant le hasard lui parut à la fois amer et bizarre.

— C'est son nom, reprit tranquillement Pierrette ; je croyais l'avoir déjà prononcé devant vous.

— Non... non... et si vous saviez !... Oh ! cette similitude est singulière ! Il est dit que le fantôme me poursuivra partout !

Et comme Pierrette le regardait d'un air surpris, il lui serra vivement les mains et s'éloigna par enjambées formidables, comme pour mettre le plus d'espace possible entre ses sentiments endoloris et tout ce qui portait le nom vertigineux d'Anglejean.

Il était attendu dans la maison Toulousse. Le réduit qu'on y décorait du nom de chambre à coucher avait pris une tournure présentable. Le lit devait être effroyablement dur, et les murailles n'offraient d'autre tenture que le roc nu ; mais le linge sentait la lessive fraîche ; l'eau était claire dans le broc de faïence ; la terre battue offrait le luisant d'un parquet.

Toulousse lui-même-introduisit son hôte impro-

Le Génois, pour parer le coup qui le menace, a lancé dans la mêlée M. Brisson, qui n'a pas demandé mieux, parce qu'il espère, lui-même, gagner à la lutte un portefeuille.

M. Henri Brisson a donc émis dans la réunion des gauches l'idée « saugrenue » (nous citons l'épithète d'un journal républicain) d'imposer un programme politique au ministère.

Traduisez : nos ministres gouvernent sans esprit de suite, sans but, sans plan. Ils sont incapables de trouver ce plan. Chargeons-nous de ce travail.

M. Brisson n'a trouvé qu'un faible écho dans la réunion où il a développé sa grande idée. On a trouvé généralement que M. Brisson faisait trop bon marché du gouvernement parlementaire.

Qu'est-ce, en effet, que ce genre de gouvernement ? Si nous ne nous trompons, c'est bien un gouvernement qui gouverne et un parlement qui délibère. Quelle serait donc la fonction des ministres si on leur ôtait le choix du programme politique ? A quoi serviraient-ils ? Cela n'inquiète pas M. Brisson, qui ne trouverait pas mauvais qu'on remplaçât le gouvernement parlementaire par la dictature irresponsable d'un comité à huis-clos, comme le fameux comité des Dix-Huit.

Mais M. Brisson n'a pas de succès. Les journaux républicains de toute nuance l'accablent de reproches. La République française elle-même, voyant la défaite du champion de M. Gambetta, l'abandonne dans la mêlée.

De tout ce tumulte de voix, de tout ce désordre d'idées, de toute cette confusion d'appétits, il reste que le ministère est bien malade et que M. Gambetta aura bien de la peine, tout sorcier qu'il est, à prolonger ses jours. Il résulte aussi de toutes ces discussions entre républicains, que les républicains sont bien inquiets de leur avenir. Ils s'accusent tous d'impuissance, d'incapacité, d'ambition. Ils ne s'accordent que sur un point. Tous ils avouent que la République n'est pas gouvernée, qu'elle court le risque d'un effondrement prochain.

Chronique générale.

LES MAIRES RÉVOQUÉS.

Nous avons dit hier que l'honorable maire de Moussac-sur-Vienne, M. de Trallebeau, venait d'être suspendu de ses fonctions pour avoir assisté à la conférence de M. de Mun à Montmorillon, c'est-à-dire à une réunion absolument légale.

Nous empruntons au *Courrier de la Vienne* la lettre suivante, adressée par M. de Trallebeau au préfet de la Vienne, en réponse à son ridicule arrêté :

« Monsieur le préfet,

Je viens de recevoir la notification de votre arrêté du 21 novembre 1879 qui me suspend pendant deux mois de mes fonctions de maire de la commune de Moussac-sur-Vienne pour avoir assisté, le 26 octobre

visé. C'était un petit homme grêle et nerveux, ancien soldat, brun comme une olive et gai comme un sansonnet.

Les sources de profits étaient assez rares aux Accroches, son pays, pour qu'il regardât la présence de M. de Madiran sous son toit comme une excellente aubaine.

Il multiplia donc les saluts et les offres de service, s'empressant, souriant et ravi, autour du voyageur. Comme il avait été jadis brossier du capitaine de sa compagnie, il conservait l'illusion de pouvoir servir de valet de chambre et le proposait avec orgueil.

Robert déclara n'avoir besoin que de repos, et le congédia sans tarder.

Un nom bourdonnait dans sa tête comme un son de cloche étrange et persistant. « M^{me} d'Anglejean ! » Quelle ironie !...

Les yeux grands ouverts, étendu sur la mince couche de erins usés que M^{me} Toulousse décorait du nom de matelas, Robert revoyait, avec une lucidité désespérante, toute l'histoire des deux dernières années, les plus pleines, les plus tourmentées de sa jeune existence.

Né en Champagne, où son père habitait ses terres une grande partie de l'année, élevé et fixé à Paris par ses goûts autant que par sa fortune personnelle, il avait tout à coup choisi Bordeaux pour sa ville d'élection.

dernier, à la conférence que M. de Mun a faite à Montmorillon.

« Je savais déjà par la presse que, dans le département que vous avez administré avant le nôtre, vous aviez consacré vos efforts à chasser les religieux des écoles. Aussi ne suis-je point étonné qu'à vos yeux la réunion du 26 octobre ait présenté tous les caractères d'une manifestation hostile au gouvernement. Aux yeux de tout homme non prévenu, il n'y avait en réalité dans la pensée de tous que la volonté de défendre jusqu'à la fin une liberté sacrée.

« Quant aux autres considérants de votre arrêté, je m'étais cru, jusqu'ici, un citoyen libre dans une France libre, et je me croyais le droit de voyager quand bon me semblait et de faire monter dans ma voiture qui bon me semblait. Absolument comme vous, monsieur le préfet, pouviez aller, avec vos amis, à la Conférence de M. Naquet, sur le Divorce, où l'on m'a dit vous avoir vu le 17 novembre dernier.

« Pour moi, vieux zouave pontifical, j'aurais à cœur d'être traité comme tant de braves gens, les honorables maires de la Vendée, dont je partage entièrement les convictions et les espérances.

« C'est assez vous parler de moi. Je veux ajouter un mot relativement au malheureux cantonnier que, sur une dénonciation que tout le monde a devinée et pour les mêmes motifs que moi, vous avez suspendu pendant quinze jours en le privant de son traitement.

« Je n'avais point emmené cet homme ; et, connaissant ses attaches républicaines, je ne lui avais même pas parlé.

« Autrefois, par humanité, je lui avais fait conserver sa place. Vous, monsieur le préfet, croyant sans doute convertir à la République par l'intimidation, vous privez de travail un malheureux qui était de votre parti, et vous lui enlevez le pain qu'il partageait avec sa femme et ses deux enfants. Je vous plains, monsieur le préfet, d'en arriver si vite à de telles actions.

» H. DE TRALLEBEAU. »

Dans les Deux-Sèvres, M. de la Rochebrochard, maire de Surin, et M. Nourry, maire de Sainte-Pezenne, sont révoqués de leurs fonctions pour avoir assisté aux conférences de M. Chesnelong.

Voici la lettre que l'honorable M. Nourry vient d'adresser au préfet des Deux-Sèvres :

« Sainte-Pezenne, le 29 novembre 1879.

» Monsieur le préfet,

« On ne peut plus flatter de ma révocation de maire, signifiée à l'instant par M. l'adjoint de Sainte-Pezenne, je viens vous dire combien elle est méritée.

« Dévoué à la commune où, par deux fois, malgré la suspension dont m'avait frappé je ne sais plus quel préfet, les habitants m'ont nommé conseiller municipal, je lui consacrais mon temps et mon argent.

« Père de famille, mon devoir est de diriger l'éducation de mes enfants ; mon droit est de combattre ceux qui veulent m'ôter la liberté du choix de leurs maîtres.

» Soumis à la loi, j'ai rédigé avec des

C'est qu'à Bordeaux, qu'il traversait en touriste, un ami l'avait présenté dans un hôtel aristocratique récemment ouvert par le caprice de sa propriétaire, dont la vie nomade se dépensait entre les quatre parties du monde.

Elle était riche, fantasque et d'une rayonnante beauté. C'était plus qu'il ne fallait, cent fois, à notre frivole époque, pour attirer les regards, captiver l'attention et tourner bien des têtes.

Malgré son parti-pris d'indépendance, la comtesse Césarine d'Anglejean fut assaillie de sollicitations intéressées. Tout ce que le département possédait de célibataires fit assaut d'hommages et d'adulations pour obtenir le don de cette main charmante.

La comtesse était veuve, avait vingt-quatre ans, et tout en proclamant son amour de liberté, était trop naturellement coquette pour décourager personne.

Ce qu'elle possédait de qualités chatoyantes et irrécusables, Robert de Madiran le vit le premier ; il en resta frappé. Ce que sa nature versatile et légère dissimulait mal, Robert ne le vit jamais.

Il était plein d'inexpérience et d'illusions, ayant traversé la vie parisienne avec les conseils de son père pour appui et le deuil de sa mère, tendrement regrettée, pour gardien.

M^{me} d'Anglejean lui apparut comme la compagne désirée, la femme rêvée, le type le plus accompli de grâce et d'attraits qui se pût rencontrer.

amis une pétition, et nos signatures y ont été suivies de milliers d'autres.

« Désireux de faire entendre à tous la parole de M. Chesnelong, j'ai fait partie du comité si heureux d'avoir rassemblé les deux mille auditeurs signalés par votre police et d'avoir, par leurs applaudissements, montré à l'orateur que, dans les Deux-Sèvres, étaient nombreux les amis de la liberté.

« Enfin, citoyen, j'ai pris part au dîner offert à celui qui vous a tant effrayé, et après son toast « à l'Eglise et à la France ! » je me suis promis d'être un de ces soldats devant lutter jusqu'à la conquête de la liberté pour l'Eglise, du Souverain légitime pour la France.

« Croyez, monsieur le préfet, que même une préfecture ne me rendrait pas républicain.

» G. NOURRY,

» Juge suppléant au tribunal de Niort. »

On lit dans la Patrie :

« Nous n'avons décidément pas encore atteint la prospérité annoncée par les prophètes républicains.

« Jamais, en effet, la misère n'a été plus grande qu'aujourd'hui dans certains quartiers de la capitale.

« Dans le vingtième arrondissement en particulier, la situation est telle que la municipalité a obtenu de l'administration supérieure l'autorisation de faire un appel à la charité non-seulement des habitants de l'arrondissement, mais encore des habitants de tout Paris.

« Le maire, M. Topart, vient de lancer à ce sujet des milliers de circulaires. Il y constate le ralentissement du travail et l'augmentation toujours croissante de la population indigente, qui, l'année dernière, ne comptait pas moins de 41,054 individus, répartis entre 4,323 ménages.

« Plus de onze mille individus, c'est-à-dire près du tiers de la population totale du vingtième arrondissement !

« Un pareil chiffre se passe de tout commentaire. »

COQUELIN MINISTRE !

Le bruit qui avait couru de l'intention où serait M. Coquelin aîné de poser sa candidature à Boulogne-sur-Mer avait été considéré comme une plaisanterie. Mais il paraît que rien n'est plus sérieux. M. Coquelin luttera contre M. Ribot. Et, s'il est élu, il n'est pas impossible qu'il ne soit nommé ministre des beaux-arts dans un cabinet formé par son ami Gambetta.

Pourquoi pas, après tout ! M. Coquelin vaudra toujours autant que M. Turquet !

M. Gambetta disait dernièrement que la Chambre était d'une « médiocrité désolante. » C'est son moindre défaut. Elle est aussi très-mauvaise débitrice. Savez-vous combien il y a de députés « en dèche ? »

Il se jugeait à peine digne d'elle, et consuma plusieurs mois dans une réserve timide avant de demander cette main tant convoitée.

La comtesse Césarine trouvait qu'il avait beaucoup tardé, non qu'elle fût mieux disposée en sa faveur qu'elle ne l'était pour d'autres, mais parce que ce charmant garçon, sérieux et distingué, manquait à la liste de ses triomphes.

Songez donc qu'elle tenait en échec toute la société féminine par son élégance et sa beauté, et que, tant qu'elle n'aurait pas daigné faire un choix parmi ses prétendants, les plus jolies jeunes filles de Bordeaux avaient chance de rester demoiselles.

Césarine prenait goût à ce jeu, affrontait avec plaisir les rivalités, se riait des colères, raillait les désespoirs, et, sans doute pour la satisfaction piquante qu'elle y trouvait, prolongeait son séjour à Bordeaux.

D'ordinaire, elle ne prenait pas racine deux hivers de suite dans la même contrée. Il lui plaisait de passer de Florence à Vienne, de Rome à Constantinople, et de visiter les Pyramides en descendant des glaciers.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENNEUX.

Presque la centaine. Quatre-vingt-quatre députés républicains ont en ce moment leur traitement saisi. Quatre-vingt-quatre de nos législateurs, chargés de protéger, le cas échéant, par une loi énergique, les casiers contre les mauvais débiteurs, sont poursuivis, traqués inutilement par les huissiers.

Quatre-vingt-quatre députés sont sans ressources, puisqu'ils n'ont pas pu éviter l'humiliation d'une saisie-arrest.

Il faut être en République pour être témoin de ces choses-là ! Allez donc vous étonner maintenant que ces messieurs demandent si violemment de voyager gratuitement, aux frais des Compagnies de chemin de fer ! Allez donc vous étonner que les conseillers municipaux des grands centres réclament des appointements ! Il est bien certain que si quatre-vingt-quatre législateurs sont en détresse, quantité de membres de simples assemblées communales doivent être singulièrement gênés.

Un détail charmant, que vous goûterez sans aucun doute. En échange des 745 fr. qu'il touche chaque mois (5 francs sont retenus pour la buvette), le député est tenu de payer les 40 centimes de timbre-quitance ; les 40 centimes provoquent toujours de petits incidents. Il y a des députés qui refusent de les donner. En leur qualité de législateurs, ils s'étonnent que la loi du timbre-quitance leur soit applicable.

Tous ces détails expliquent qu'une délégation ait été envoyée près de M. Waddington pour demander qu'on fit place nette dans le personnel des fonctionnaires. Les huissiers l'exigent. Nous serions impitoyables de trouver exorbitant le virement de fonds que demandent ces messieurs.

Un autre détail.

Le vin de Zucco vient d'être proscrit de la buvette de la Chambre, parce qu'il porte l'étiquette de son propriétaire, le duc d'Aumale.

On voit que l'épuration se pratique... sur les vins purs. Le roederer n'a qu'à bien se tenir, M. Roederer ayant été député de la droite. En revanche, heureux M. de Lursaluces ! Il est sénateur de gauche. Son vin n'est pas menacé.

Révolte à l'Ecole militaire d'Alfort.

Depuis jeudi, des signes de mécontentement et de mauvais vouloir étaient évidents.

Pendant la nuit de samedi à dimanche, une véritable révolte a éclaté ; les élèves ont fait un tapage effroyable ; ils ont même brisé des carreaux et démolé des appuis de fenêtres.

Dimanche matin, à l'heure de la sortie habituelle, le directeur, en attendant des instructions ministérielle, a infligé à tous les élèves une privation de sortie, avec consigne générale ; mais les élèves se sont évadés par les bâtiments en construction sur l'un des côtés de l'Ecole.

Les élèves de l'Ecole d'Alfort sont au nombre de 270 environ, divisés en quatre années d'études.

Ils se plaignent d'un système général de direction qui leur paraît trop sévère et surtout trop peu en rapport avec leur âge.

On aurait supprimé une récréation du jeudi ; les repas se composeraient d'un plat de moins ; le directeur actuel voudrait fixer les sorties du dimanche de dix heures du matin à dix heures du soir, au lieu de neuf heures et demie à onze heures et demie.

Au point de vue des études, il n'y aurait plus qu'un examen de fin d'année obligeant les élèves à avoir toujours présentes à la mémoire les matières des cours ; actuellement, il y a un examen en mars pour les cours d'hiver et un examen en juillet pour les cours d'été.

Une demande formelle de licenciement a été, dit-on, adressée au ministre.

Tous les élèves sont rentrés, dimanche soir, à onze heures, comme de coutume.

Une enquête administrative a été ouverte. En attendant le résultat de cette enquête, le directeur de l'Ecole vétérinaire a fait au ministre un rapport verbal.

Les cours continuent.

Chronique militaire.

Les ministres de la guerre qui se sont succédé depuis 1874 ont donné des ordres formels en vue d'empêcher les abus qui ré-

sistent de l'emploi dans les différents services militaires détachés de leurs corps.

Une deuxième circulaire du 24 février 1879 a recommandé qu'à l'avenir aucun homme ne pût être distrait, sans l'autorisation des commandants de corps d'armée, de son service régimentaire, et a prescrit qu'il serait adressé au ministre un relevé numérique, par corps d'armée, des corps d'infanterie journalièrement employés à des services divers.

Il résulte des chiffres donnés par ces relevés numériques que l'arme de l'infanterie a compté et compte encore aujourd'hui plus de 64,000 hommes qui, pour des causes diverses, sont journalièrement enlevés aux exercices proprement dits, soit plus d'un quart de l'effectif.

Le ministre de la guerre, en faisant connaître cet état de choses aux commandants de corps d'armée, leur fait remarquer que ce n'est pas au moment où un essai est tenté pour réduire à trois ans la durée du service dans l'armée active qu'un pareil chiffre, qui est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité, pourrait être maintenu. Il les engage, en conséquence, à prendre des mesures pour le réduire, et à lui rendre compte des diminutions qu'ils auront opérées dans les non-valeurs provenant de causes qui ne sont pas, toutes rigoureusement nécessaires.

Le ministre ajoute qu'en assignant au contingent des troupes d'administration une augmentation de 994 hommes sur la première portion de la classe de 1878, il a eu pour but de mettre les services administratifs à même de fonctionner sans avoir désormais recours aux auxiliaires détachés des corps et relevés spécialement dans l'arme de l'infanterie.

Les commandants de corps d'armée sont donc priés de faire rentrer immédiatement à leurs corps tous les auxiliaires de l'arme de l'infanterie qui ont été laissés jusqu'ici à la disposition des services administratifs ou des bureaux de recrutement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

L'hiver très-précoce sévit avec une rigueur extraordinaire depuis dix jours; mais, la nuit dernière, le froid a été encore plus intense: le thermomètre est descendu à 8 degrés au-dessous de zéro; c'est un point qu'il n'avait pas encore atteint cette année.

En certains endroits, la glace a une épaisseur de plus de 5 centimètres.

Le baromètre est à 750.

Depuis la nuit dernière, la Loire est couverte de glaçons.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Une bonne nouvelle pour les dilettantes de notre ville.

M^{lle} Reggiani, l'excellente cantatrice qui, la semaine dernière, a obtenu tant de succès à Saumur dans le rôle de Mignon, paraîtra mardi prochain sur notre scène dans la Favorite.

Avec des interprètes tels que M^{lle} Reggiani, M. Rougé, M. Gense, M. Sureau et M^{lle} Longueville, la représentation du célèbre opéra de Donizetti sera pour le public saumurois une véritable fête lyrique.

ANGERS.

Grand-Théâtre. — M^{lle} Marie Lagye, première chanteuse légère, quitte le théâtre d'Angers, où elle avait été admise après ses trois débuts réglementaires.

M^{lle} Lagye est remplacée par M^{lle} Gally, qui a fait son premier début hier soir dans le rôle de Marguerite de Faust.

Théâtre-Cirque. — Dimanche 7 décembre, le 7^e Concert populaire de l'Association artistique d'Angers sera donné avec le concours du célèbre pianiste, M. Francis Planté.

ARRÊTATION DE L'ASSASSIN DE HUILLE.

L'assassin de M^{me} Quartier et de sa domestique, l'étameur Abraham, n'a pas été arrêté en gare du Mans, comme il a été dit, mais bien à Sourdeval (Manche), son pays natal.

C'est en traversant la gare du Mans, pour aller à Baugé sous la conduite de deux gen-

darmes, qu'il s'est trouvé en présence de M. Quartier fils.

Voici les détails que donne à ce sujet l'*Echo du Loir*, de La Flèche:

« Abraham a passé la nuit de jeudi à vendredi dans la prison de La Flèche, d'où il a été, ce dernier jour, dirigé sur Baugé, afin d'y être écroué dans les prisons de cette ville.

» Une personne, qui se trouvait jeudi au Mans, l'y a vu, attendant, entre deux gendarmes, le départ du train.

» Pendant les quelques instants d'arrêt en gare, une marchande de journaux du Mans disait à un employé de chemin de fer:

« — Vous voyez bien cet homme, assis sur une banquette avec les menottes, et gardé par deux gendarmes: c'est celui qui a assassiné une vieille dame et sa bonne.

» Un monsieur d'une quarantaine d'années s'approche alors de la femme qui venait de parler, et lui demande ce qu'elle vient de dire.

« — Je dis, reprit-elle, que voilà Abraham, l'assassin qu'on cherchait depuis plus d'une semaine.

» A ce nom, le voyageur chancelle et tombe sur une banquette, se couvrant le visage des deux mains, et donnant tous les signes d'une douleur qu'il contenait à grand-peine.

» C'était M. Quartier, d'Angers, fils de la victime, venu au Mans pour affaires, et qu'un terrible hasard mettait subitement en face du meurtrier de sa mère. »

POITIERS.

On lit dans le *Courrier de la Vienne*:

« Mignon n'est pas surpris de la condamnation à vingt ans de travaux forcés que le jury de la Cour d'assises de la Vienne lui a infligée lundi dernier. Il s'y attendait.

» Nous ajouterons même qu'il la désirait, espérant, selon son propre langage, lorsqu'il sera à la Nouvelle-Calédonie, prendre femme et vivre en famille en cultivant ses terres!

» C'est prendre philosophiquement son parti.

» Cet intéressant voleur, en refusant, à deux reprises, de venir comparaître devant ses juges, voulait, jusqu'à son départ, cacher à ses gardiens le petit bien-être très-relatif qu'il s'était quotidiennement procuré. En effet, on sait que, depuis sa réintégration à la prison de Poitiers, l'administration avait employé des moyens très-propres — en apparence du moins — à faire supposer que Mignon ne pourrait plus s'échapper: chaîne énorme avec colliers rivés autour des jambes, autre chaîne énorme à nœud coulant scellée au mur. Eh bien! tout cela et rien, c'était à peu près la même chose pour Mignon.

» En effet, au cours de l'audience de lundi dernier, pendant une suspension de quelques minutes avant les plaidoiries, on apprit dans la salle que M. le préfet, M. le secrétaire général, etc., etc., s'étaient rendus à la maison d'arrêt où le personnel était dans la plus grande stupeur. On venait de découvrir que l'un des rivés intérieurs des colliers par lesquels le prisonnier était retenu à la muraille, n'était qu'artificiel; le vrai, comme l'appelle Mignon, avait en partie disparu et avait été remplacé par un postiche, en bois, recouvert à la surface, pour imiter la nuance, par de la mie de pain réduite à l'état de mastic, et teintée couleur de fer par suite d'un frottement opéré sur les cercles qui entouraient le bas des mollets de Mignon; ce procédé, comme on le voit, était très-ingénieux; et tout le monde se demandait comment, à son retour du palais, on pourrait retenir l'oiseau dans la cage.

» Lorsque Mignon apprit cette découverte de la bouche de son avocat, il n'en parut pas surpris; au contraire, il sourit et dit: « Vous voyez bien, Monsieur l'avocat, que j'avais raison de ne pas vouloir venir ici. Si j'étais resté, jamais on ne s'en serait aperçu. » Et à des personnes qui l'interrogeaient, il ajouta: « Je ne suis venu au palais qu'à contre-cœur et pour deux motifs: le premier, vous le connaissez, et si j'ai employé cette ruse de guerre de prisonnier, ce n'était pas pour m'évader, mais seulement afin de pouvoir circuler librement dans ma cellule et dormir sans avoir le CHAÎNON aux pieds, ce qui est peu réchauffant en cette saison; le second, c'est que je n'avais pas un costume convenable pour me présenter devant

ces Messieurs (les jurés), et comme je connais beaucoup de monde à Poitiers, je ne voulais pas traverser la ville dans l'état où je suis. Quant à penser à m'évader, jamais, tant que je serai à Poitiers. Lorsque je suis parti la première fois, mes gardiens ont été sur le point de passer en police correctionnelle, le gardien-chef a été changé, et le directeur, M. Hélie, est un trop brave homme pour que je cherche à engager en quoi que ce soit sa responsabilité. Plus tard, lorsque je serai parti d'ici, je verrai ce que je ferai! »

» Comme nous l'avons dit, Mignon n'a pas voulu se rendre au palais à pied. Il a fallu une calèche convenable; et en sortant de la prison, la voiture dans laquelle il se trouvait en compagnie de son avocat et de deux gendarmes est arrivée au palais par les rues des Basses-Treilles, de la Mairie, des Cordeliers et du Marché. En descendant de voiture, Mignon apercevant un certain nombre de curieux l'attendant au petit escalier a haussé les épaules en les voyant, comme s'il voulait dire: Pourquoi tant de monde pour moi!

» Aujourd'hui, il attend tranquillement, à la prison, la voiture cellulaire qui doit l'emmenner à l'Île-de-Ré, d'abord, et de là à la Nouvelle-Calédonie.

» A titre de renseignements rétrospectifs, nous ajouterons qu'au mois de juin 1878, pendant que toutes les brigades de gendarmerie le recherchaient sur tous les points où il avait été signalé, Mignon était tranquillement à Poitiers, où il fêlait copieusement, dans une maison particulière, la fête soi-disant nationale du 30 juin. Il avait très-gentiment, nous dit-on, pavisé d'un drapeau la fenêtre de l'appartement loué par lui, rue Magenta, et le drapeau était orné de banderolles façonnées par lui. »

NANTES.

Le croup fait, en ce moment, des ravages parmi les petits enfants de Nantes. L'état de la température aide au développement de cette affreuse maladie.

On écrit de la haute Loire que le fleuve commence à charrier des glaces.

A Nantes, l'Erdre est prise dans presque toute son étendue.

La navigation à vapeur est suspendue sur cette rivière. (Union bretonne.)

On nous assure, dit le *Petit-Breton*, que M. le maire d'Auray aurait donné sa démission. Voici quelle serait la cause de cette regrettable détermination à laquelle se seraient associés les deux adjoints:

Il y a quelques jours, M. le préfet du Morbihan voulant renouveler les membres du bureau de bienfaisance au nombre de quatre, demanda à M. le maire d'Auray une liste de huit noms sur lesquels il ferait son choix. M. Thévenard envoya la liste demandée, en mettant en tête le nom des membres en fonctions. M. le préfet fit les nominations.... toutes en dehors de la liste fournie et parmi lesquelles se trouve M. Guérin, pharmacien prétophobe, battu aux élections municipales dernières, malgré tous les efforts de la radicalité!

Et voilà comment on introduit la politique dans la charité, à Auray comme ailleurs, au grand détriment des pauvres.

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de pâtes et de sirops pour guérir un rhume, un catarrhe, une bronchite. Le nouveau traitement de ces maladies par les capsules de goudron de Guyot ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux ou trois capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. (7)

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 30 novembre 1879.

Versements de 135 déposants (19 nouveaux), 15,340 fr. » c.

Remboursements, 5,991 fr. 86 c.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré*:

TEXTE: *Courrier de Paris*, par Jérôme. — *Bulletin*, par X. Dachères. — Nouvelles salles des séances du Sénat et de la Cham-

bre des députés, par R. Bryon. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Le nouveau lord-maire de Londres et ses sheriffs, par H. Vernoy. — *Le Huascar*, par F. Bourgeat. — *Courrier du palais*, par Maître Guérin. — *Le Raccommodeur de parapluies*, tableau de M. François Rœder. — *Les Belles Amies de M. de Talleyrand*, par M^{me} Mary Summer (suite). — Le territoire de la Rivière-Rouge, par R. Bryon. — *Les Misérables*, nouvelle édition illustrée. — *Françoise*, par A. de Pontmartin (suite). — *Bulletin financier*.

GRAVURES: Statue de la République, œuvre de M. Soitoux, qui doit être érigée devant le palais de l'Institut. — Le nouveau lord-maire et ses sheriffs. — *Le Huascar*, cuirassé péruvien, capturé par la flotte chilienne. — Salon de 1879: *Le Raccommodeur de parapluies*, tableau de M. François Rœder. — Salle des séances du Sénat, au Luxembourg. — Salle des séances de la Chambre des députés, au Palais-Bourbon. — Le territoire de la Rivière-Rouge (six gravures). *Les Misérables* (deux gravures). — Rébus.

Abonnements (Paris et départements). 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

PHYLLOXERA.

VIENT DE PARAÎTRE: *Danger du sulfure de carbone. Efficacité des engrais minéraux et végétaux mélangés. Moyens précis de leur emploi*, par J. P. MAZAROT. On communique gratuitement cette brochure (avec les autres du même auteur) au bureau du journal, et on l'adresse franco contre l'envoi d'un franc en timbre-postes à M. Mazarot, 94, boulevard Richard-Lenoir, à Paris. Nous recommandons vivement cette brochure aux viticulteurs, auxquels elle enseigne la pratique précise du seul moyen qui existe pour reconstituer les territoires viticoles épuisés et par conséquent anéantir les Phylloxeras.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Mardi 9 décembre 1879,

REPRÉSENTATION AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} REGGIANI

Première chanteuse contralto, des Italiens

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles de Scribe, Alphonse Royer et G. Vaëz, musique de DONIZETTI.

M^{lle} REGGIANI remplira le rôle de Léonor.

Distribution. — Fernand, M. Gense; Alphonse, M. Rougé; Balthazar, M. Sureau; Don Gaspard, M. Preys; Léonor, M^{lle} Reggiani; Inès, M^{lle} Longueville. — Seigneurs et dames de la cour, gardes, pages, moines, etc.

Le prix des places pour cette représentation est fixé comme suit:

Loges de balcon, fauteuils, stalles, 4 fr. 50; parquet, premières loges, 2 fr. 75; baïonniers, 3 fr.; loge de MM. les Officiers, 2 fr. 75; parquet militaire, 1 fr. 75; parterre, 1 fr. 75; parterre militaire, 1 fr.; secondes, 1 fr.; amphithéâtre, 50 centimes.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Quai de Limoges.

EXPOSITION DU GRAND MUSÉE ROMAIN

Aléthoscope

Visible pour tous, hommes, dames, demoiselles et enfants.

Ouverture tous les soirs, de 6 heures 1/2 à 10 heures, et les jeudis et dimanches, de midi à 10 heures du soir.

Entrée du jour, 20 centimes, et le soir 30 centimes. — Moitié-prix pour les enfants de moins de 10 ans.

ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Pour 1880 — 28^e Année.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier, avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombreuses gravures et texte intéressant sur tous les événements de l'année: faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 CENTIMES.

Envoi franco dans les départements: 60 cent.

En vente: Aux Bureaux de l'*Univers illustré*, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Auber; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, et chez tous les libraires et marchands de journaux.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
 par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même

après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellana, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller. Je me déshabillais, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie. Irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLER, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
 Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.
8 10	4 50 soir.	4 50 soir.	4 50 soir.	4 50 soir.	4 50 soir.
1 25 soir.	11 35	11 35	11 35	11 35	11 35
4 55					
7 40					

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.	8 h. 52 matin.	8 h. 52 matin.	8 h. 52 matin.	8 h. 52 matin.	8 h. 52 matin.
10 45	5 14 soir.	5 14 soir.	5 14 soir.	5 14 soir.	5 14 soir.
12 15 soir.	8 35	8 35	8 35	8 35	8 35
6 45	10 23	10 23	10 23	10 23	10 23

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 15.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	81 10			Crédit Foncier colonial	485	10		Canal de Suez	710		
3 % amortissable	83 80			Crédit Foncier, act. 500 f.	1070	12 50		Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	112		25	Obligations foncières 1877	372			Société autrichienne	577 50	5	
5 %	115 35			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	700			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	514			Crédit Mobilier	595	22 75		Orléans	388 30		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	340			Crédit foncier d'Autriche	690			Paris-Lyon-Méditerranée	385 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513			Est	708 75	2 50		Est	376 50		
— 1865, 4 %	529			Paris-Lyon-Méditerranée	1124 50		7 50	Nord	394		
— 1869, 3 %	407 50			Midi	870			Ouest	388 50		
— 1871, 3 %	404		2 50	Nord	1480	20		Midi	385		
— 1875, 4 %	515			Orléans	1141 25	1 25		Paris (Grande Ceinture)	385		
— 1876, 4 %	512 50		25	Ouest	755			Paris-Bourbonnais	385		
Banque de France	3375			Compagnie parisienne du Gaz	1370	10		Canal de Suez	465		
Comptoir d'escompte	855		2 50	C. gén. Transatlantique	615	9 50					
Credit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	8 minutes du matin, express-poste.	3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 minutes du matin, direct-mixte.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.	6 — 56 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.	8 — 31 — — — — — omnibus.	8 — 31 — — — — — omnibus.
8 — 56 — — — — — soir, omnibus.	8 — 56 — — — — — soir, omnibus.	12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.	12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — — omnibus (s'arrête à Angers).	10 — 37 — — — — — omnibus (s'arrête à Angers).	4 — 34 — — — — — omnibus-mixte.	4 — 34 — — — — — omnibus-mixte.
		10 — 28 — — — — — express-poste.	10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 7 décembre 1879, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, DE :

1° Cinquante-cinq ares de VIGNE, au canton de Preste, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant la levée du Pont-Foucharde;

2° Cinquante-cinq ares de TERRE, au canton de la Saulaie, commune de Bagueux;

Le tout appartenant à la famille Simon.

On pourra traiter avant l'adjudication. (591)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON DE CAMPAGNE

Située près le bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

LA BANQUE CENTRALE D'ÉMISSION

ÉMET

40,000 BONS HYPOTHÉCAIRES De 350 fr.

REBOURSABLES A 400 FR. EN 20 ANNÉES.

Intérêt annuel : 20 fr. payables par semestre (Jouissance du 1^{er} Janvier 1880).

LE PLACEMENT RESSORT A 5 7/8 % SANS COMPTER LA PRIME DE REMBOURSEMENT.

Garantie : une première hypothèque sur :

1° Deux millions deux cent mille mètres de terrains à construire à Soulac-Bains (Gironde);

2° Un beau château approprié en Casino;

3° Un grand hôtel en pleine exploitation.

Le produit des BONS est destiné à la création de l'entreprise et à développer les opérations de la Société au moyen des immeubles et terrains qu'elle vient d'acquies; à établir un chemin de fer de la gare à la plage; à installer sur le bord de la mer un magnifique Casino dans le château acquis à cet effet; enfin à construire de nombreux chalets modèles.

Un Comité sera constitué pour veiller à l'exécution des engagements pris en faveur des porteurs de BONS.

50 fr. en souscrivant; 100 fr. à la répartition; 200 fr. du 1^{er} au 15 janvier contre remise du titre.

ON VERSE

Toute souscription de Dix BONS

donnera droit à l'échange contre mille mètres de terrains à prélever sur ceux de la Société. — La plus-value espérée sur ces terrains permet d'évaluer le bénéfice à réaliser à quatre ou cinq fois le capital souscrit.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE SERA OUVERTE

Les 8, 9 et 10 Décembre

A PARIS : à la BANQUE CENTRALE D'ÉMISSION, 22, rue Neuve-St-Augustin;

A BORDEAUX : chez MM. H. DE LONGUERUE et C^{ie}, banquiers;

Et chez tous les banquiers correspondants.

On souscrit dès maintenant.

Les souscriptions libérées immédiatement jouiront d'une bonification de 5 francs. (650)

MEUBLES ET TAPISSERIE

E. MARAIS

TAPISSIER-DÉCORATEUR

49, Rue d'Orléans, Saumur.

MEUBLES DE TOUS STYLES, SIÈGES & TENTURES

Travaux en tous genres à façon.

LE PAPI-AUTOGRAPHE

Nouvel Appareil pour imprimer soi-même sans encre et sans presse.

L'extrême simplicité, le prix peu élevé et les multiples applications de cet appareil le rendent indispensable à MM. les Notaires, Avoués, Huissiers, Hommes d'Affaires, en un mot à toutes personnes dont les occupations nécessitent l'envoi de circulaires, lettres d'avis, convocations, etc.

Les explications contenues dans l'instruction qui accompagne chaque appareil permettent à toute personne, sans aucun apprentissage, d'obtenir, à la première opération, des épreuves d'une netteté irréprochable.

- N° 1, format in-octavo..... fr. 6 »
- N° 2 — in-quarto..... 10 »
- N° 3 — ministre..... 13 »
- N° 4 — in-folio..... 20 »

Expédition contre mandat-poste. Les appareils sont repris s'ils ne conviennent pas.

Adresser les demandes au fabricant, M. Théodore JULIEN, rue Rochebrune, 42, PARIS.

1 FRANC par AN 63,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur

des

Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs.—La Cote officielle de la Bourse.—Des Arbitrages avantageux.—Le Prix des Coupons.—Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT.—Capital : 6,500,000 fr.

Abonnements : UN FRANC PAR AN, 47, rue de Londres, Paris.

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préservative.—La seule guérissant sans lui rien adjoindre. 30 ans de succès.—Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRE, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

A VENDRE

UNE JUMENT

Avec son harnachement.

S'adresser au bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

M^e MAURICEAU, huissier-audencier, demande de suite un petit clerc.

ÉPICERIE GÉNÉRALE

CH. SALMON

73, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente de Marchandises de premier choix à des prix exceptionnels de **BON MARCHÉ** :

- Chandelle premier choix..... 0,55 le 1/2 kilog.
- Id. perfectionnée..... 0,60 id.
- Savon de Marseille..... 0,35 id.
- Bougies depuis..... 1,10 id.
- Huile à brûler épurée..... 0,50 id.

Toutes les autres Marchandises sont vendues dans les mêmes conditions de Bon Marché. (627)

On est prié de ne pas confondre la MAISON SALMON, qui n'a rien de commun avec la Maison Hült, même rue, même numéro.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}
 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉGORGES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

- Gastrites, Dyspepsies,
- Gastralgies, Digestions lentes,
- Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — Poudre, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — GRIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.